

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 24 FÉVRIER

PALAIS-BOURBON

En séance, l'amendement de M. Yves Guyot tendant à ce que la Chambre nomme une commission chargée d'étudier les divers projets relatifs à l'impôt sur les opérations de Bourse, a été repoussé.

M. Tirard, ministre des finances, dit qu'il serait partisan d'augmenter de trente ou quarante le nombre des agents de change qui est actuellement de soixante.

Il a ajouté que les coulissiers ne méritaient aucun intérêt et que les transactions sérieuses n'avaient rien à redouter de la disparition d'un marché clandestin.

Les applaudissements recueillis par M. Tirard font prévoir que le projet du gouvernement sera adopté.

MM. Lavy et Jacques ont déposé l'amendement suivant à la loi de finances :

L'impôt sur les affiches murales peintes (loi du 26 décembre 1890) est supprimé à partir du 1^{er} janvier 1894.

LE TRAVAIL DES FEMMES, DES FILLES MINEURES ET DES ENFANTS

Le baron Piérard a saisi la Chambre de la proposition suivante :

« Il est établi une durée de travail unique pour les femmes, les filles mineures et les enfants employés dans les usines, manufactures et autres établissements industriels énumérés à l'article 1^{er} de la loi du 29 octobre 1892. Cette durée ne pourra pas dépasser dix heures par jour ni six jours par semaine.

INFORMATIONS

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis sous la présidence de M. Ribot. La délibération a porté sur des questions d'ordre extérieur.

En ce qui concerne l'incident de Bâle, le gouvernement français ne déposant pas de plainte, le gouvernement fédéral paraît disposé à adresser à bref délai ses plus vifs regrets des faits déplorables dont il a été fait mention.

Quelques membres du cabinet ont donné lecture du projet de circulaire qu'ils doivent adresser à leurs agents, pour leur recommander de coordonner leur action avec celle des préfets, représentants du pouvoir central.

LA PRÉSIDENTIE DU SÉNAT

Voici exactement ce qui s'est passé avant-hier au Sénat pour le choix du successeur de M. Le Royer.

Les trois groupes : gauche républicaine, union républicaine et gauche démocratique étant seuls réunis, il y eut trois tours de scrutin.

Aux trois tours ce fut M. Magnin qui obtint la majorité.

Les trois groupes allaient se séparer, lorsque les sénateurs du centre gauche arrivèrent pour se joindre à la réunion.

On recommença à voter.

Au quatrième tour, le centre gauche s'étant partagé, il y eut ballottage.

Enfin, au cinquième tour, M. Jules Ferry l'emporta.

M. Magnin s'étant désisté, l'élection de M. Jules Ferry paraît assurée.

L'EMPRUNT DE LA VALUTA

La maison Rothschild a pris ferme 60 millions de la Valuta; mais elle a décidé qu'elle n'ouvrirait en France aucun guichet.

Voilà donc notre marché qui commence à être exclu des grosses affaires internationales.

PROCÈS DE PRESSE

On télégraphie de Vesoul que le gérant de la *Libre Parole* a été condamné à 100 fr. d'amende, 400 fr. de dommages-intérêts, six insertions, pour diffamation envers le grand rabbin.

M. Drumont a été acquitté.

COUR DE CASSATION

La chambre criminelle de la Cour de cassation a examiné les pourvois de MM. Charles de Lesseps, Fontanes et Sans-Leroy contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation les renvoyant tous trois devant la Cour d'assises de la Seine sous l'accusation de corruption de fonctionnaires et de complicité.

AU TONKIN

Les journaux arrivés hier à Marseille disent que des bandes suspectes ont reparu à Luc-Nam et sur les confins des provinces de Bac-Ninh et de Thai-Nguyen.

LE SCANDALE DES BANQUES ITALIENNES

On télégraphie de Rome, 23 février :

« Le groupe socialiste va déposer sur le bureau de la Chambre une motion demandant la nomination d'une commission de sept membres pour examiner les rapports des ministères passés et du ministère actuel avec les banques. »

Le gouvernement espagnol sollicite du Pape la réforme du Concordat pour arriver à réaliser des économies sur le budget des cultes qui se monte à 46 millions.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 février 1893.

Le bilan de la Banque de France publié aujourd'hui accuse une remise à la Banque de 25 millions de bons du Trésor et une augmentation de 43 millions seulement au compte courant du Trésor qui remonte à 74 millions. Le 3 0/0 est à 98.42 et le 4 1/2 à 105.70.

La Rente Italienne est en progrès à 92.77. L'action de la Banque de France se maintient à 3,890. Le Crédit Foncier est très ferme à 993. Les prêts autorisés dans les deux dernières séances du conseil atteignent le chiffre de 7,738,358 fr. La Banque de Paris cote toujours 643 fr. La Société Générale a des demandes à 475. Les bénéfices réalisés en janvier sont de 329,414 fr.

Le Crédit Lyonnais conserve son cours de 777. Le Comptoir National d'Escompte à 498.75 est à la veille de franchir le pair.

Les obligations 3 0/0 Immeubles de France sont recherchées à 387 fr.

La souscription aux actions des Tramways à vapeur du Jura ayant dépassé le chiffre de 6 000 il y aura lieu à une réduction dont nous indiquerons ultérieurement les proportions.

La souscription publique à la Rente Autrichienne 4 0/0 n'est pas ouverte en France, mais la succursale de la Landerbank à Paris est autorisée à faire parvenir à son siège social à Vienne les demandes de souscription.

Les Chemins économiques se maintiennent à 429.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

Le commandement de l'École de guerre

Nous avons annoncé la nomination de M. le général Lamiroux, commandant la 24^e division d'infanterie, au commandement de l'École supérieure de guerre, à Paris.

En portant son choix sur M. le général Lamiroux, le ministre de la guerre a ratifié celui de l'armée tout entière. Le nouveau commandant de notre grande académie militaire joint aux facultés physiques les qualités morales et intellectuelles qui sont indispensables dans un poste aussi difficile.

LA LOI SUR LES CADRES

Le ministre de la guerre a fait savoir qu'il acceptait l'amendement transactionnel sur la loi des cadres que nous avons fait connaître hier et que la commission de l'armée a substitué au texte primitif qu'elle avait élaboré.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 24 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 8°
Ce matin, à 8 h.		+ 7°
Midi,	740 m/m	+
Hausse	» m/m	
Baisse	¼ m/m	
Température minima de la nuit		+ 5°

Les abonnements étant payables à l'avance, nous prions ceux de nos abonnés qui n'auraient pas soldé le leur de vouloir bien nous en faire parvenir le montant, si mieux ils n'aiment que nous le fassions encaisser par la poste.

Le Jardin des Plantes

Nous reproduisons l'article suivant paru hier dans la *Petite Loire* :

Je viens de lire, dans le *Courrier de Saumur* de lundi dernier, un article dans lequel ce journal attaque l'*Echo Saumurois*, qui a publié, il y a quelques jours, un entrefilet concernant les travaux projetés, pour le Jardin des Plantes, par l'administration actuelle.

Certes, je ne me ferai jamais le défenseur de l'*Echo*; mais, il ne s'agit pas de journal. Que l'article incriminé par le *Courrier* ait été publié par un journal réactionnaire ou républicain, je déclare que je suis absolument de l'avis de son auteur. Je déclare, en outre, que cet article a été écrit par un homme courtois, bien élevé, soucieux des intérêts de la ville et même des véritables intérêts de l'administration, à laquelle il donne le conseil de repousser un projet qu'il traite avec raison de vandalisme, et que je qualifie, moi, de véritable folie.

Il ressort donc de ce qui précède qu'à mon avis, le *Courrier* est de bien mauvaise foi, en voyant dans l'article incriminé une attaque contre le maire; et je ne puis m'expliquer cette attaque du *Courrier* qu'en me reportant à la campagne odieuse entreprise par ce journal contre l'administration de M. Vinsonneau, alors que, chaque jour, ce journal faisait paraître des articles destinés à tromper le public par des allégations qu'il savait inexacts et qu'il lui aurait été bien difficile de prouver, si on l'avait mis au pied du mur. Je l'ai fait, moi, et on ne m'a jamais répondu.

Quoi qu'il en soit, il ressort aujourd'hui, pour tout le monde, que les hommes qui ont mené cette vilaine campagne et qui ont inspiré le *Courrier*, ont commis une mauvaise action, tant au point de vue politique, qu'au point de vue de la vérité.

Je ne puis non plus passer sous silence l'insinuation malveillante contenue dans l'article du *Courrier*, qui veut faire endosser à M. Vinsonneau la paternité du projet Kilian. M. Vinsonneau m'a déclaré, lui-même, qu'il n'avait jamais connu ni le projet, ni son auteur. Pourquoi, alors, en rendre responsable l'ancien maire? L'erreur de M. Kilian vous pèse donc bien, que vous voulez la mettre sur le dos d'un autre? Quant à M. Coutard, qui se trouve aussi mêlé à cette affaire, il doit ignorer, étant absent, ce que l'on veut faire; car je le sais trop homme de goût et trop soucieux des véritables intérêts de la ville, pour prêter la main à l'exécution du meurtre que l'on veut commettre à notre Jardin des Plantes.

Vous vantez le talent de M. Kilian? Je ne le conteste pas. M. Kilian a pu être un *Le Notre* ailleurs qu'à Saumur; mais, de deux choses l'une: ou il a vraiment du talent, et alors il n'a pu manquer de s'apercevoir que, pour monter au faite du Jardin par des pentes plus douces, il était indifférent de passer en dehors ou en dedans de la première terrasse, et que, comme voie d'accès, le résultat était absolument le même. Ou bien il s'est trompé dans ses calculs, car, en passant en dedans de la première terrasse, il a dû constater qu'on avait 42,000 mètres cubes de terre à remuer, ce qui entraînerait à une dépense de 25 à 30,000 francs, en comprenant les murs de soutènement à exécuter, et les aléas à prévoir. En conséquence, il résulterait de l'exécution du projet complet, non plus une dépense de 25,000 francs, mais bien une dépense de 40 à 50,000 francs, tandis qu'en passant en dehors de la terrasse, il n'y a presque pas de terre à remuer, tout en arrivant exactement au même résultat et en dépensant quatre ou cinq fois moins.

Toutes ces considérations ne sauraient avoir échappé à M. Kilian, étant donné son talent et son expérience. Mais, voilà, pour gagner de l'argent, il faut en faire dépenser beaucoup, et c'est, probablement, pourquoi M. Kilian préfère passer en dedans de la terrasse plutôt qu'en dehors.

En résumé : en passant en dehors de la première terrasse, on dépense quatre ou cinq fois moins ; on ne détruit pas les terrasses qui sont le véritable cachet, la véritable originalité de notre Jardin.

En passant en dedans, on dépense quatre ou cinq fois plus, en commettant un acte de vandalisme et de véritable folie. Voilà mon avis. Et je suis prêt à prouver sur les lieux ce que j'avance.

L'administration doit se préoccuper aussi, dans cette affaire, de l'opinion générale. Hé bien ! toutes les personnes auxquelles on a communiqué le projet de l'administration actuelle ont fait la même réponse : *Mais ce n'est pas possible, ils sont fous !* (Absolument textuel.)

Je suis certainement d'avis qu'il y a de grandes améliorations à exécuter en notre Jardin des Plantes, pour élargir l'entrée et l'harmoniser avec ce beau Jardin ; qu'il est absolument nécessaire de rendre les pentes plus douces pour monter sans fatigue à son sommet, car le visiteur sera bien dédommagé de la petite fatigue qu'il éprouvera, par le beau point de vue dont il jouit. Mais, je n'admettrai jamais qu'on détruise, en ce Jardin, les terrasses qui constituent sa véritable originalité.

J'ai été guidé, en écrivant cet article, par trois choses : la justice, la vérité et les intérêts que mes concitoyens m'ont fait l'honneur de me confier. J'espère bien que, après toutes ces explications, le *Courrier* ne viendra pas mettre en doute mon républicanisme, parce que je ne fais pas chorus avec lui, et que je suis de l'avis d'un monsieur qui écrit un bon article dans l'affreux *Echo Saumurois*.

J'oubliais le plus intéressant : c'est l'idée de faire de notre Jardin le rendez-vous des flânes et autres véhicules à deux ou quatre roues. Mais je ne veux pas fatiguer le lecteur, je n'insiste pas. C'est compris. Il doit y avoir encore, pour les promoteurs de cette idée, des places à Sainte-Gemmes et à Charenton.

Sur ce, monsieur le Directeur, je vous remercie de votre bonne hospitalité et vous salue cordialement.

G. TERRIEN,
Conseiller municipal.

Une question et une idée

On nous communique les réflexions suivantes dont nous laissons à leur auteur l'entière responsabilité :

Pourquoi l'horloge de l'Hôtel de Ville marque-t-elle 11 heures 20 minutes, comme hier,

quand celle de la Poste marque 11 heures 10 et celle de Saint-Pierre 11 heures 5, alors surtout qu'il n'est que 11 heures à la gare ?

Pour nous, qui voyageons souvent, il est déjà pénible de gagner la nouvelle gare construite si loin, dans un trou si sale, et l'incertitude de l'heure est un surcroît d'ennuï.

La municipalité avisera bien certainement. Elle pourrait peut-être aussi songer à réfugier les pauvres marchandes de légumes sous les arcades de cette masse de pierres qu'on appelle le Théâtre.

A qui et à quoi servent-elles ?

Saumur éviterait ainsi l'énorme dépense de balles couvertes. Sans déplacer le commerce, on referait de cette place, où se morfondent une dizaine de bonnes femmes, l'ancienne promenade, plantée de beaux arbres que nous avons connue.

Et plus tard on installerait au besoin, au coin même du théâtre, en prenant une partie du petit jardin, une halle centrale sous forme de marquise avec les deux arcades comme annexes.

Je pense que cette marquise-là serait faite avant la fameuse marquise de la gare !

Le privilège des bouilleurs de cru

MM. Blavier et Merlet, sénateurs, ont déposé, au Sénat, des pétitions relatives au maintien du privilège des bouilleurs de cru, émanant des habitants des communes de Saint-Just-sur-Dives, Champocé, La Possonnière, Saint-Lambert-du-Lattay, Saint-Mathurin, Tilliers, Meigné, Martigné-Briand et Thouarcé.

Les crues de la Loire

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera à Montjean de 3^m80 et qu'il aura lieu le 25 février, vers deux heures du matin.

A propos d'impôts

Le bordereau des contributions mobilières et des patentes, distribué ces jours-ci à Tours, inspire à un contribuable les douloureuses constatations suivantes :

« Il est donc clair comme le jour que, de 1882 à l'an de prospérité 1893, les centimes additionnels se sont accrus dans l'effroyable proportion de :

- » 98 0/0 pour le commerce ;
- » 52 0/0 pour la propriété foncière ;
- » 70 0/0 pour les particuliers.

Il est non moins clairement démontré que l'Etat, le département et le commerce vident nos poches avec une désinvolture révoltante et inquiétante.

» Plus ça va, pire ça est ! »

Sévère, mais juste.

Le *Figaro* dit que M. le docteur Guignard, maire d'Angers, accompagné de M. Isidore

Boulangier et de M. Bichon, délégués du Conseil municipal, se rend à Paris pour inviter le Président de la République à s'arrêter à Angers au cours du voyage qu'il doit faire en Bretagne.

« Cette ville n'a jamais été favorisée sous le rapport des visites présidentielles et l'on se demande si M. Carnot ne refusera pas de visiter un département dont les sénateurs, les députés et les conseillers généraux sont réactionnaires.

Il est certain pourtant, qu'en Anjou, le Président serait accueilli avec toute la politesse qui lui est due. »

M. le docteur Pelon, maire de Saumur, habitué à faire grand, manquera à son devoir s'il ne se joint pas à son confrère d'Angers pour prier le Président de la République de faire un crochet par Saumur. Dans notre ville, où ce ne sont pas les « réactionnaires » qui sont au pouvoir, le premier magistrat serait encore mieux accueilli que partout ailleurs, dans l'Anjou.

A l'Ophicléide de Vihiers

On écrit de Vihiers à l'Anjou :

« Le dimanche 12 février, me trouvant de passage à Vihiers, j'apprends qu'on ferait, à 7 heures du soir, l'inauguration du Patronage Saint-Joseph. Immédiatement je me rends à la soirée organisée par M. le curé qui me paraît un homme de dévouement doublé d'un excellent musicien.

Trois coups vigoureusement frappés annoncent l'entrée en scène. Décors charmants, drame bien rendu, saynètes finement dites, chants très bien enlevés : telle est mon appréciation sur cette fête, et celle de beaucoup d'autres assistants.

Un seul pourtant s'est retiré mécontent ; c'est le nommé Ophi-Cléide qui, dernièrement, communiquait ses impressions à un journal de sous-préfecture inconnu dans nos contrées. L'article du personnage susdit est, je l'avoue, d'une parfaite innocuité.

D'aucuns me diront : Pourquoi lui répondez-vous alors ? Ah ! mon Dieu ! histoire de m'entretenir la main et de tailler une bavette avec ce brave Ophicléide qui me semble un très honnête garçon, sans avoir toutefois la prudence et la ruse du serpent.

J'entre en matière. Voyons, mon ami, vous me paraissez nourrir des sentiments d'aigreur et de jalousie contre ces affreux cléricaux ; pourtant, le 12 février, ils n'ont refusé l'entrée de la salle à personne, même pas à leurs ennemis, puisque vous assistiez à la séance. Ils ne sont donc pas si intolérants que vous.

Vos coreligionnaires ont fait une promenade grotesque, à travers les rues de la ville, le même jour, à l'heure de midi. Est-ce que les cléricaux ont cherché à les ridiculiser dans les journaux de leur parti ? Les a-t-on entendus

traiter de badauds les quelques personnes qui daignaient s'avancer sur le seuil de leur porte pour contempler ce défilé carnavalesque ?

Vous vous plaignez ensuite de ce que le drame était ennuyeux. Dites donc que les pensées magnifiques, les sentiments élevés qu'il contient n'étaient point à votre portée. Une scène de Guignol, Polichinelle rossant le commissaire eût été mieux votre affaire ; que voulez-vous, tout le monde n'a pas été bercé dans le pavillon d'un ophicléide.

Puis, la quête vous indigne ; vous avez même à cet égard des insinuations malveillantes. Ici encore vous êtes battu ; tout à l'heure, je vous décernais un brevet d'honnêteté, et vous, vous suspectez la loyauté des cléricaux. Je suis plus fort que vous en politesse. Du reste, découvrez-vous, beau masque, et sans doute M. le curé vous fera connaître l'emploi des généreuses offrandes qui lui ont été faites.

Tenez ! avouez encore que vous n'êtes pas gentil, ô doux Ophicléide, quand vous affublez de dénominations qui touchent de près l'insulte deux des principaux acteurs. Il y a là une petite lâcheté, car je suis bien sûr que vous ne les qualifieriez pas ainsi en leur présence.

Allons ! mon petit Bec Sucré, continuez donc à vous gonfler les joues sur l'instrument paternel, et tâchez de donner des notes plus justes ; en ce moment vous jouez horriblement faux. Surtout, n'écrivez plus : en cet art, vous n'êtes ni fort ni malin.

UN CAMPAGNARD.

On voit, par ce qui précède, le cas qu'il faut faire des niaiseries que le *Courrier de Saumur* insère bénévolement dans ses colonnes. Nous aurons l'occasion de revenir très prochainement, demain probablement, sur un fait de ce genre, mais beaucoup plus grave. Il s'agit d'un maire de notre région qui a été indignement calomnié dans ce journal. Nous sommes en mesure de prouver la fausseté des renseignements fournis par un correspondant qui a fait du *Courrier* le complice de ses rancunes personnelles.

Le moniteur de la municipalité ferait beaucoup mieux, au lieu de s'occuper de citoyens honorables qui ne font qu'user du droit incontestable de se réunir où bon leur semble, de prodiguer ses soins à son pauvre et triste gouvernement, atteint d'une panamite extrêmement dangereuse et dont nous lui prédisons une nouvelle crise à bref délai.

Vois à Brain-sur-Allennes

Dans la nuit de lundi à mardi, on a volé au sieur Delalande, cultivateur, une lapine, deux poules et une chemise.

Les enclos dans lesquels ont été commis ces vols ne fermant qu'au loquet, les auteurs, qui sont d'ailleurs inconnus, n'ont eu besoin de recourir ni à l'escalade ni à l'effraction.

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Marthe est laissée à elle-même. L'heure de se retirer ne va pas tarder, il ne lui faut plus qu'un peu de courage. Enfoncée dans un fauteuil où elle repose sa tête fatiguée, en fermant les yeux, elle n'a point aperçu la haute silhouette de celui qui est près d'elle.

— Marthe ! dit une voix qui la fait tressaillir.

Elle ouvre les yeux, se redresse et, sans la main qui la retient, elle s'enfuirait comme un enfant effrayé.

— Marthe ! redit la voix d'André avec une douceur infinie. Voulez-vous m'entendre ? Pourquoi me fuyez-vous ? Pourquoi ne me permettez-vous pas de vous voir ni de vous parler ? Oh ! ne craignez pas que je ne vous importune, ajoutez André à un geste de Marthe.

— Qu'avez-vous à me dire ? demande-t-elle en contraignant sa voix à rester calme et froide.

— Ce que j'ai à vous dire ? Vous me le demandez ? C'est que je souffre... C'est que votre conduite, inexplicable pour moi, me jette tantôt dans le désespoir, tantôt, au contraire, dans un doute qui me laisse par moments de folles espérances. Oui, je me demande pourquoi, pourquoi, puisque vous êtes libre, — car vous m'avez trompé, — nul engagement ne vous lie. Alors, pour quelle raison me laissez dans une ignorance cruelle ? Marthe, répondez-moi.

— Je n'ai rien à vous dire...

— Eh bien, un mot, un seul, je vous le demande instamment. Est-ce de votre plein gré que vous me refusez votre main ? ou bien un obstacle insurmontable se dresse-t-il entre nous ?...

— Un obstacle insurmontable se dresse entre nous, répond Marthe avec l'intonation morne d'un écho.

— Alors, oh ! mon Dieu, je n'ose ni l'espérer ni le croire. Alors, Marthe, je puis me permettre de vous aimer, de vous aimer même sans espérance, de vous aimer dans l'absence, emportant votre cher souvenir pour tout bonheur en ce monde. Adieu, Marthe, maintenant je puis partir. Ah ! comme une dernière conso-

lation, dites-moi aussi un adieu dans lequel je sente un regret.

Et d'un regard plein de tendresse, il fixe la figure pâle et tremblante qui est devant lui, il fixe ce doux visage comme s'il voulait pour toujours en graver les traits dans sa mémoire.

— Eh bien ! dit-il en s'emparant avec autorité de la main de Marthe, cet adieu que je vous demande, il est donc bien difficile à sortir de vos lèvres.

— O mon Dieu ! dit Marthe avec un gémissement, ne voyez-vous pas que je souffre !

André a pitié d'elle, cette parole lui suffit. Avant de laisser libre la petite main qui frémit dans la sienne, il la presse une dernière fois.

Ah ! que Marthe se trouve faible et lâche ! comme elle se condamne ! qu'a-t-elle fait de ses résolutions si vaillantes, comment les a-t-elle tenues ?...

Sa conduite est pleine d'inconséquence. Pourquoi, puisqu'une fatalité impitoyable la sépare à jamais d'André de Mandal, pourquoi ce moment de faiblesse pendant lequel elle a laissé voir le fond de son cœur ? Pourquoi aussi cette joie immense lorsqu'elle a acquis la cer-

titude que seule elle est aimée et que Jane n'existe pas pour lui ? Et, pourtant, ne serait-il pas préférable pour André que le charme de Jane l'eût détaché d'elle ? Maintenant que les projets d'union avec cette jeune fille sont détruits, les espérances de bonheur du pauvre vieillard sont perdues. André partira, il laissera son père désolé... et c'est elle, elle seule qui cause ces douleurs !...

Mais que peut-elle y faire ? N'a-t-elle pas sa terrible part de souffrances ? Et Jane ! se demande-t-elle avec angoisse, elle aussi sera-t-elle une victime sacrifiée ? Cette déception ne blessa-t-elle que son amour-propre et non pas son cœur ?

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 23 Février 1893

3 0/0	98
3 0/0 amortissable	98 30
4 1/2	105 80

Dans la même commune, le sieur Gauthier s'est plaint qu'on lui avait pris des effets de barnachement il y a environ un mois. Ce vol semble coïncider avec un semblable qui fut commis, vers la même époque, au préjudice d'un cultivateur, à Saint-Martin-de-la-Place, et dont l'auteur, probablement le même, est resté inconnu.

Nominations de cantonniers

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient de signer un assez grand nombre de nominations de cantonniers.

Personnel des sous-préfectures

M. Texier, secrétaire de la sous-préfecture de Loudun, permuté avec M. Coudrin, secrétaire de la sous-préfecture de Châtelleraut.

M. Brun, sous-chef de gare à Poitiers, est nommé à Angers.

Un meurtre dans l'arrondissement de Châtelleraut

A la suite d'une discussion futile, une rixe s'est engagée entre les nommés Péroux Paul et Martin Joseph, habitant le village de Prédame, commune de Vaux.

Au cours de la lutte, Martin a porté à son adversaire onze coups de couteaux dans la poitrine, le ventre et la figure.

Le docteur Maillard, qui prodigue ses soins à Péroux, désespère de le sauver.

Quant à Martin, il a été aussitôt arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Châtelleraut.

La loi Bérenger dans l'armée

Le général Vossaur, commandant en chef du 11^e corps, vient d'avoir une idée généreuse qu'il serait bon d'appliquer à l'armée entière. Sachant que le désir de quitter le service avec un folio de punition intact est très vif chez le soldat, il propose aux chefs de corps d'appliquer pour les peines disciplinaires le principe de la loi Bérenger. L'honorable commandant en chef estime que le chef mis dans l'obligation de punir pourrait surseoir à l'exécution et à l'inscription d'une première punition. Pourquoi décourager ce bon soldat et ne pas lui laisser l'espérance de remporter sa feuille vierge de toute punition ? N'aurait-on pas là un moyen d'action relevant le chef et le subordonné ? Une limite de six mois de conduite parfaite pourrait être fixée par ce sursis, qui ferait disparaître la punition.

M. J. Coutard a l'honneur d'informer sa clientèle que venant de joindre à sa maison celle de M. Bloudeau, son magasin et son salon seront transférés, à partir du 1^{er} mars, à la « Petite Jeannette », rue d'Orléans, 30.

M. Coutard s'empresse aussi d'affirmer qu'on trouvera toujours chez lui les produits de première marque dont la qualité incontestée lui a valu la confiance de tous ses clients.

Le marquis de Morès à Nantes

L'Union bretonne publie la note suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« L'un de ces jours derniers, le marquis de Morès était à Nantes, presque dans l'inconnu.

» Il a fourni, au sujet de l'affaire du Panama, des renseignements d'un haut intérêt, que nous n'aurons pas l'indiscrétion de reproduire, mais qui promettaient une suite de scandales auxquels on est loin de s'attendre.

» La bombe, chargée à fond, éclaterait au moment qu'on jugera opportun.

» La campagne serait menée par un personnage qui se tient dans la coulisse, pour le moment, et entre les mains duquel se trouveraient toutes les pièces depuis longtemps recherchées en vain.

» Le secrétaire de ce personnage serait venu récemment dans notre ville, pour procéder à une enquête importante.

» N'allons pas plus loin pour l'instant, de peur « d'éventer la mèche. »

Un juge de paix dans l'embarras

Il y a quelques jours, le prétoire d'une justice de paix qu'il est inutile de citer a été le théâtre d'une scène assez amusante. Un sieur Faucher avait assigné en conciliation devant le magistrat un autre sieur Faucher dont le chien l'avait mordu. Le premier Faucher, Faucher le mordu, qui habite dans la cité Faucher, avait amené comme témoin du coup de dent un troisième Faucher, tandis que le second Faucher, Faucher qui avait... pardon ! dont le chien avait mordu, s'était fait accompagner d'un quatrième Faucher qui devait innocenter le caniche. Bref, il n'y avait que le juge de paix qui ne fût pas Faucher dans l'affaire.

Lorsque le plaignant eut exposé les faits, le juge s'y reconnut à peu près ; mais quand les témoins intervinrent et emmêlèrent les détails de la cause dans une inextricable végétation de Faucher, c'en fut fait de la tête du malheureux magistrat qui était perdu dans cette forêt vierge d'homonymes.

Ce fut une éclat de rire général ! Nous voulons dire que tous les Faucher se mirent à rire, car le juge de paix se contenta de sourire discrètement : un magistrat ne doit pas rire ; car, s'il riait, cela prouverait qu'il s'amuse, et il ne doit pas s'amuser.

Nous croyons que l'affaire en restera là et tous les Faucher qui ont bon caractère seront les premiers à s'en féliciter, car tout le préjudice se réduit en somme à une blouse déchirée.

Le Rob Lechaux Régénère le Sang

Il suffit pour s'en convaincre de lire attentivement la brochure intéressante sur la régénération du sang (60^e édition) que l'inventeur, M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la demandent.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du vendredi 17 février

Outrages aux agents

Leclincé comparait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel pour les faits que nous avons racontés la semaine dernière.

Le sieur Dallet, aubergiste, rue Notre-Dame, raconte comment il a dû soutenir une lutte avec le prévenu, pour l'expulser de chez lui, lutte au cours de laquelle ils cassèrent un carreau. L'agent Durquel, qui l'a arrêté, a été injurié ; mais le lendemain, une fois dégrisé, Leclincé lui a exprimé des regrets.

M^e Cesbron, défenseur, insiste vivement pour que le tribunal fasse l'application de la loi Bérenger à son client, qui n'a jamais été condamné.

Leclincé est condamné à six jours de prison pour injures aux agents, avec bénéfice de la loi Bérenger, et à 5 fr. d'amende pour ivresse.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 26 février 1893, à 1 heure 1/2

GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE

Au bénéfice des pauvres

Avec le concours de

M^{me} DESCORIA, cantatrice ; M. B..., baryton ; M. JOURDAIN, ténor ; LES CHŒURS D'AMATEURS ; LA SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE (150 exécutants).

Programme

1. Overture de Ruy-Blas (Mendelssohn).
2. Troisième acte de TANNHAUSER (Richard Wagner).
3. Prélude du Déluge. Violon-solo : M. Le maître (Saint-Saëns).
4. Rapsodie (E. Lalo).
5. Sous les Tilleuls. Clarinette : M. Fichet.
6. Marche des Nobles de Tannhauser, orchestre et chœurs (Richard Wagner).

CONVERSION OU REMBOURSEMENT

des Obligations 4 0/0 de la C^{ie} des

Ch. de Fer de l'Ouest Algérien

Les porteurs ou titulaires d'obligations 4 0/0 qui désirent bénéficier de la conversion doivent présenter leurs titres avant le 5 mars, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire des banquiers, au Crédit Algérien, 15, place Vendôme, Paris.

Les obligations 3 0/0 nouvelles émises à 427 fr. 50 (jouissance 1^{er} mars) offrent une marge importante à la hausse.

La Pâte de Regnaud est un médicament précieux contre les angines, maux de gorge, laryngites, enrhouements, grippe, catarrhe, coqueluche, etc. Elle remplace avantageusement toutes les tisanes ; les enfants peuvent en user comme les grandes personnes. Dans toutes les pharmacies, 4 fr. 50, et à Paris, 49, rue Jacob. Pour obtenir un soulagement plus rapide, surtout quand le mal est ancien, il est toujours avantageux de faire usage du Sirop de Regnaud en même temps que de la Pâte.

Dernières Nouvelles

L'AFFAIRE DE BALE

Bâle, 23 février. — Le département de la police publie un avis disant que les journaux étrangers, sans attribuer un caractère officiel au carnaval bâlois, disent que les autorités prennent connaissance du programme du cortège et l'approuvent. Cette dernière assertion est inexacte.

Berne, 23 février. — Il est inexact, comme la nouvelle en a été donnée, que des poursuites judiciaires seraient commencées aussitôt que le gouvernement français aurait déposé sa plainte.

LE JUBILÉ DU SAINT-PÈRE

Rome, 23 février. — Le Pape, à l'occasion de son jubilé, confèrera le grand-cordon de l'ordre du Christ au général Loe, envoyé extraordinaire d'Allemagne ; les deux attachés recevront : M. Haussmann, la croix de commandeur de l'ordre de Pie IX, et M. Schœnborn, celle de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

A LA RECHERCHE D'ARTON

Amsterdam, 23 février. — Le bruit court qu'Arton se trouve à Rotterdam.

Deux agents de la police de Paris sont arrivés pour faire des recherches.

UNE ROMANCE PATRIOTIQUE

FLEURS D'ALSACE-LORRAINE

Paroles de Romain COMPANT

Musique de D. MICHELOT

Un patriotique espoir se dégage de cette œuvre : C'est la brise disant à Kléber : « Les clairons de la Revanche retentiront un jour, et nous aurons alors, pour apothéose, des fleurs d'Alsace à nos drapeaux. » — La musique, avec accompagnement de piano, est une mélodie facile et captivante, d'un compositeur de mérite, M. D. Michélot. — Prix : 0 fr. 60.

Envoi par retour du courrier contre mandat-poste ou timbres adressés à l'auteur, M. R. COMPANT, à Balan-Sedan (Ardennes).

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUX

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,		0,60		1,10
— très fins,		0,70		1,60
— extra fins,		0,95		1,75
Haricots verts,		0,50		0,90
— extra recommandé,		0,55		1,00
— extra fins,		0,90		1,60
Flageolets,		0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande,				

Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant : G. JOUAUST

133 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis de FODRAS

— J'ai oublié de vous dire, ma mère, en vous rendant compte de ma matinée, que je crois avoir trouvé un ami dans la personne de M. de Saint-Ibal. Il a été charmant pour moi pendant une promenade que nous avons faite ensemble, et nous nous sommes promis de nous voir souvent.

— Je vous en félicite tous les deux, mon ami, répondit la baronne en regardant son fils avec la plus tendre admiration. Madame d'Etoges m'a parlé de M. de Saint-Ibal de manière à me donner la plus haute opinion de son mérite.

— Quel dommage que mademoiselle de Royan ne veuille pas prendre la résolution de l'épouser ! Il faudra que nous fassions quelques démarches pour la décider. Vous nous aiderez, Éléonore, n'est-ce pas ?

— Dieu me préserve de me mêler jamais de mariage, répliqua sèchement mademoiselle Loubart : c'est une trop grande responsabilité.

— Si madame d'Etoges, qui est si bonne pour nous, vous entendait, elle trouverait que vous n'êtes guère obligeante pour ses amis : elle attache une grande importance à la conclusion de cette affaire.

— Comment se fait-il qu'elle ne m'en ait pas dit un mot, ce matin, lorsqu'elle m'a parlé de M. de Saint-Ibal auquel elle m'a paru en effet s'intéresser vivement ?

— Elle a peut-être d'autres projets pour lui, se hasarda de dire madame Granval.

— Je le crois, répondit Éléonore.

— Si j'en étais sûr, ajouta Léonce, je tâcherais d'intéresser mademoiselle de Royan à une personne que j'aime encore plus que M. de Saint-Ibal : à Verne.

— Y pensez-vous, mon fils ! s'écria la baronne ; un homme parfait à la vérité, mais sans naissance. Claire serait offensée de cette proposition, j'en suis certaine.

— Je la crois effectivement fort orgueilleuse, dit Éléonore. Cependant il serait possible qu'il lui plût, et, dans ce cas, elle l'accepterait peut-être.

— Vous-même, ma nièce, l'épouseriez-vous ? demanda madame Granval.

— Oui, si je l'aimais.

— Non, quand même vous l'aimeriez.

— Mais, ma mère, interrompit vivement Léonce, Verne n'est rien de moins qu'un bourgeois comme nous.

— Les services de votre père vous ont fait une illustration, Léonce, répondit la baronne en rougissant de la leçon, et la preuve, c'est que le roi vous a élevé à la dignité de pair du royaume.

— Vous avez peut-être raison au fond, répartit tristement le jeune baron, mais je n'en regrette pas moins de vous entendre tenir ce langage.

Éléonore, qui supposait en toute occasion que la parole la plus insignifiante avait un but intéressé, s'imagina que sa tante avait jeté les yeux sur mademoiselle de Royan pour la faire épouser à son fils, et que c'était là le motif du peu d'empressement qu'elle montrait, depuis quelques jours, pour la conclusion de son mariage avec elle. Dès lors elle crut qu'il était d'une bonne politique de se ranger franchement du parti de madame Granval.

— Votre mère a raison, Léonce, dit-elle. Une fille de la naissance de mademoiselle de Royan ne doit pas se mésallier. Si elle épousait un homme comme vous, il n'y aurait rien

à redire, parce que si votre noblesse est récente, elle a un éclat qui lui donne de la valeur ; puis vous avez une grande fortune : votre ami Verne, convenez-en, ne possède aucun de ces avantages.

— Je conviendrais de tout cela ; mais je répéterai encore que ce n'est pas à nous à parler ainsi. Tenez, ma mère, tenez, Éléonore, nous sommes le peuple le plus vaniteux et le plus oublieux de la terre. Tant que nous restons au bas de l'échelle sociale, nous n'avons que des haines et des mépris pour ceux qui sont au-dessus. Dès que nous avons escaladé un échelon, nous nous croyons de la meilleure foi du monde les égaux de ceux qui sont au fait, et nous dédaignons ceux qui n'ont pas su ou pas voulu monter. Ce que nous prenons, en France, pour l'amour de l'égalité, n'est que le dépit mal déguisé de n'avoir pas le droit de la haïr, et c'est pour cela que les nouveaux nobles oublient si vite ce qu'ils étaient, et s'exposent si souvent à ce qu'on le leur rappelle. Garantissons-nous, ma mère, de cette faiblesse, afin que nous n'ayons pas à souffrir cette humiliation.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JANVIER-AVRIL 1893

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 406 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JANVIER-AVRIL 1893

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. ; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JANVIER-AVRIL 1893

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 45 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne

droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de dix jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PRIME GRATUITE

à tous nos Abonnés et Lecteurs

Les personnes qui s'intéressent aux questions pomologiques, aux maladies des arbres fruitiers, aux insectes nuisibles, à la fabrication et à la conservation des poirés et des cidres, à l'arboriculture fruitière, recevront gratuitement, sur une simple demande, un abonnement de trois mois au journal *Le Cidre*, organe officiel du Syndicat pomologique de France, Revue internationale des Industries agricoles, horticoles, pomologiques et fruitières.

Chaque numéro se compose de 72 pages in-8 raisin et contient la matière d'un volume ordinaire.

Ecrire à M. Eugène Vimont, officier d'Académie, directeur du *Cidre*, 33, rue J.-J.-Rousseau, Paris.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etudes de M^{rs} BLANCHET et HASSELMANN, notaires à Angers.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Ensemble ou séparément, au gré des acquéreurs,

LES

IMMEUBLES

SUIVANTS :

1^o La Métairie de Blavreuil, communes du Voids et de Montliers; canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, de 84 hectares 60 ares 78 centiares 84 60 73

Revenu net d'impôts : 5,200 fr.

2^o La Métairie de la Vendrie, commune de la Fougereuse, canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), de 43 hectares 17 ares 11 centiares, ci 43 17 11

Revenu annuel net d'impôts : 2,100 francs.

3^o La Métairie du Quarteron, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, de 43 hectares 59 ares 40 centiares, ci 49 39 10

Revenu annuel net d'impôts : 4,800 francs.

4^o Bois réservés, étang, communes de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), et de Somloire (Maine-et-Loire), de 73 hectares 73 ares 8 centiares, ci 73 73 08

Revenu moyen : 4,800 francs.

Ces trois derniers immeubles d'une contenance ensemble de 160 hectares 49 ares 29 centiares, ci 160 49 29

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, auxdits notaires.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Située à Blou (M.-et-L.)

Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter, à M. MONNIER, à Blou, et, pour traiter, à M^e LE BARON, notaire à Saumur.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{me} AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 8.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A CÉDER

FONDS DE COMMERCE

Dit l'Hotel du Cheval-Gris

Sis à Saumur, rues de la Petite-Bilange et de la Fidélité,

Comprenant : salles à manger, salles de débit, salons, chambres, vastes écuries, etc.

Matériel d'hôtel-restaurant, d'hôtel meublé et de café. Marchandises.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE

MENUS

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

American - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du

Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES

du SUD-OUEST

Félix CARRIÈRE

Domaine de Saint-Sorlin-sur-Gironde. Propriétaire, ancien élève des Ecoles Polytechnique et Forestière, membre du Comité Central du Phylloxera de la Charente-Inférieure.

Plants greffés soudés

Côt à queue verte sur Jacquez; Gamay-Magny sur Riparia et York; Groslot sur Jacquez; Pineau blanc sur Jacquez, Riparia et York.

Racinés et boutures : Riparia, Riparia Gloire, Rupestris, Solonis, Violla, Jacquez, etc.

CARRIÈRE à Royan (Charente-Inférieure).

ENGRAIS CHIMIQUES

pour l'Agriculture et la Viticulture

D'après les formules de M^r GEORGES VILLE

DOSES GARANTIS

Envoi franco du tarif sur demande. Usine à la PLAINE SAINT-DENIS (Seine)

M. JENIN, Directeur, 28, rue Saint-Vincent-de-Paul, Paris.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 4 » 1/2 l. » 60
Pois Amieux, — 4 10 — » 65
— tr. fins, — 4 65 — » 70
Haricots verts, — 4 90 — » 60
— Amieux — 4 » — » 65
— tr. fins, — 4 50 — » 90
Asperges sult^{es}, boîte, 4 40 et 1 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langouste
Saumon, Filets de hareng à l'huile,
Harengs marinés, Maquereaux, etc.

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^e

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.